

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 669

présenté par

M. Taché, M. André, Mme Khedher, Mme Rossi, Mme De Temmerman, Mme Leguille-Balloy,
Mme Grandjean, M. Cesarini, M. Lioger, M. Vignal, M. Krabal, Mme Brulebois, M. Mis,
M. Testé, M. Orphelin, Mme Thillaye et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.